

Décision n°2024-37-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention à l'association DYNAMU_DFD

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Considérant l'avis favorable n°2024/10/14-10 du conseil du collège doctoral en date du 14 octobre 2024,

Considérant la demande de subvention de fonctionnement émanant de l'association des doctorants DYNAMU,

Considérant que l'association des doctorants DYNAMU organise des petites conférences pluridisciplinaires durant lesquelles différents jeunes chercheurs interviennent afin de présenter leurs travaux de recherches respectifs dans le temps imparti de 13 minutes,

Considérant que cet exercice permet de familiariser les doctorants avec les conditions de fonctionnement de colloques scientifiques,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Une subvention d'un montant total 1 500 € (mille cinq cent euros) est accordée afin d'organiser l'évènement « 13 minutes jeunes chercheurs » au profit de l'association des doctorants DYNAMU.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de la direction de la formation doctorale : 9800DFDO.

Article 3 :

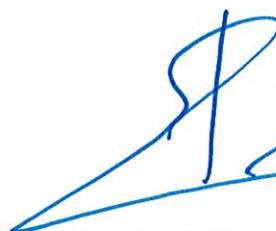
La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **05 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **05 DEC. 2024**